

Contrôle en cours de formation
Exemple de situations d'évaluation
Baccalauréat professionnel technicien menuisier-agenceur
LP André Bouloche Saint-Nazaire

→ Extrait du référentiel de certification et de la définition de l'épreuve E33 Mise en œuvre d'un ouvrage sur chantier :

L'évaluation porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés :

- C1.4 - Relever et réceptionner une situation de chantier.
- C4.1 - Organiser et mettre en sécurité la zone d'intervention.
- C4.2 - Contrôler la conformité des supports et des ouvrages.
- C4.3 - Implanter, distribuer les ouvrages.
- C4.4 - Préparer, adapter, ajuster les ouvrages.
- C4.5 - Conduire les opérations de pose sur chantier.
- C4.6 - Installer les équipements techniques, les accessoires.
- C4.7 - Assurer les opérations de finition périphériques à l'ouvrage.
- C4.8 - Gérer la dépose des ouvrages et l'environnement du chantier.
- C5.1 - Assurer la maintenance périodique des ouvrages.

Contrôle en cours de formation :

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion de **deux situations d'évaluation** d'égale pondération **organisées par l'établissement de formation** au cours de la dernière année de formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue) et dans le cadre des activités habituelles de formation.

- Situation d'évaluation en centre de formation :

La situation se déroule en établissement de formation sur un site représentatif d'une situation de chantier. Elle s'appuie sur la mise en œuvre d'une partie d'ouvrage correspondante à un des deux domaines d'intervention - la menuiserie de bâtiment et l'agencement.

Si la situation de l'unité U.32 porte sur la fabrication d'un ouvrage ou une partie d'ouvrage d'une menuiserie de bâtiment extérieure ou intérieure, la situation de l'unité U.33 portera sur la mise en œuvre d'un ouvrage ou une partie d'ouvrage d'agencement intérieur ou extérieur.

Si, à l'inverse, la situation de l'unité U.32 porte sur la fabrication d'un ouvrage ou une partie d'ouvrage d'agencement intérieur ou extérieur, la situation de l'unité U.33 portera sur la mise en œuvre d'un ouvrage ou une partie d'ouvrage d'une menuiserie de bâtiment extérieure ou intérieure.

La situation d'évaluation peut être, également, la combinaison des deux domaines d'intervention précités.

Le candidat exécute en autonomie l'ensemble des opérations de contrôle, d'implantation, de mise en position, d'adaptation, de réglage, de fixation de l'ouvrage, de finition et applique l'ensemble des produits associés selon les données techniques et normes en vigueur.

Il est ainsi amené, avant et en cours d'exécution, à installer et gérer les dispositifs de sécurité.

La durée de la situation d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'unité correspondante, passée sous la forme ponctuelle (4 à 7 heures), ni excéder le double de celle-ci.
